

Plassay infos



Avril 2025, numéro 99



Compte administratif 2024, résultats définitifs :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		432 022.01	202 411.24		202 411.24	432 022.01
Opérations exercice	551 791.78	707 033.16	272 719.90	280 320.12	824 511.68	987 353.28
Totaux	551 791.78	1 139 055.17	475 131.14	280 320.12	1 026 922.92	1 419 375.29
RESULTATS DE CLOTURE		587 263.39	194 811.02			392 452.37
Restes à réaliser			24 937.69		24 937.69	
RESULTATS DEFINITIFS		587 263.39	219 748.71			367 514.68



Budget 2025



Répartition

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	973 410.68	605 896.00
Affectation de l'excédent 2024		367 514.68
Investissement	350 980.00	570 728.71
Affectation du déficit 2024	194 811.02	
Restes à réaliser	24 937.69	
Total du budget	1 544 139.39	1 544 139.39

Taxes et impôts

Le Conseil Municipal ayant décidé de ne pas augmenter les taxes et impôts, ils seront maintenus aux taux suivants :

	Plassay 2025	Taux moyen 2024	
		Départemental	National
Taxe foncier bâti	38.44 %	48.25	39.74
Taxe foncier non bâti	45.55 %	56.15	51.08
Taxe habitation (Résidences secondaires)	10.95 %	21.99	23.88



Service à la personne

Le 22 avril, de 14h00 à 18h00 Elodie Vic tiendra une permanence à la mairie pour vous présenter son entreprise « Appel Secours 17 ».

Elle intervient pour l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, isolées. Il s'agit d'un service de téléassistance 24h/24h avec ou sans intervention.

Un signal d'alerte peut être transmis grâce à la mise en place d'un appareil de téléassistance. L'opérateur peut communiquer via l'appareil comme un interphone et le cas échéant, un secouriste interviendra sur place pour porter secours. Les secouristes sont tous formés aux gestes d'urgence et possèdent des véhicules équipés.

Contact : 05 46 72 20 28



Sorties de printemps

Lundi 21 avril...c'est la chasse aux œufs !

Le lundi de Pâques, 21 avril, à 10h00, nous donnons rendez-vous aux enfants de la Commune dans le jardin public, route de Saint-Porchaire (ou à la salle des fêtes selon la météo).

Les petits aventuriers jusqu'à 8 ans, seront guidés par un renne et un pingouin géant dans la recherche des œufs.

Après avoir rempli leur panier, les enfants pourront profiter de gâteaux et boissons pendant qu'ils recevront leur diplôme officiel de chasseur de trésor, et assister à une séance de maquillage.

Enfants, parents, grands-parents, nous vous invitons à partager ce moment de joie...



Ça bouge en avril à la Pierre de Crazannes.

Le site de la Pierre de Crazannes est actuellement ouvert tous les jours sauf le lundi (ouverture exceptionnelle le lundi de Pâques) pour venir découvrir l'histoire des carrières.

Les ateliers d'initiation à la sculpture ont repris le mercredi après-midi : venez réaliser un bas-relief sur un petit bloc calcaire pour découvrir les bases de la sculpture sur pierre.

Nous proposons deux animations spéciales pour le mois d'avril :

Jeudi 24 : Bain à oiseaux

Venez fabriquer une baignoire en pierre pour les oiseaux, qui sublimerà vos jardins et balcons.

Tarif : 12€. A partir de 14 ans. Durée 2h.

Dimanche 27 avril : Sortie orchidées

Partez à la découverte de ces fleurs sauvages, discrètes et méconnues, avec M. Querré de la Société Française d'Orchidophilie.

Tarif : 6€/personne. Sur la journée, prévoir son pique-nique.

Toutes nos animations et visites guidées sont sur réservation. Contact au 05 46 91 48 92.



Cérémonie du 08 mai

Nous vous donnons rendez-vous pour le rassemblement à 12h15 place de la salle des fêtes en compagnie de la musique et des porte-drapeaux.

Après la cérémonie, nous aurons le plaisir de vous accueillir pour un vin d'honneur dans la salle des fêtes.



Infos diverses

Démarchage : Depuis plusieurs semaines, des chargés de développement de la filière éolienne prospectent les propriétaires terriens de la commune. Contrairement à ce qu'affirment certains d'entre eux, la Mairie de Plassay n'a pas été informée en amont et n'est aucunement partenaire de leur démarche. Lors de sa réunion du 08 avril 2025, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité contre tout projet éolien sur le territoire de la Commune.



Rappel plantation et taille des arbres

L'article 671 du code civil fait la distinction suivante :

➤ Tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative de deux propriétés.

➤ Tout arbre ne dépassant pas 2 m de haut doit être planté à 0,50 m au moins de la limite séparative.

➤ Cependant, tout arbre planté à plus de 2 m de la limite séparative peut se développer en hauteur sans limite, même si cela gêne le voisin.

➤ L'article 673 du Code civil prévoit que si les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux d'une personne dépassent sur la propriété d'un voisin, le voisin peut contraindre cette personne à les couper. En revanche, si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles, le voisin pourra couper lui-même ce qui dépasse sur sa propriété.

